

CONVENTION

ENTRE :

L'Ordre français des Avocats du Barreau de BRUXELLES,

Représenté par Monsieur *le* Bâtonnier Xavier MAGNET et Monsieur *le* Bâtonnier Edouard JAKHIAN,

ET :

L'Ordre des Avocats du Barreau du SÉNÉGAL,

Représenté par

Considérant *la* communauté de langue et de culture des deux parties;

Considérant l'internationalisation croissante des relations économiques et *sociales* et les conséquences juridiques qui en découlent;

Considérant *les* liens d'amitié qui les unissent et souhaitant les intensifier

Les parties sont convenues de :

1. Débattre ensemble des problèmes qui leur sont posés,
Favoriser et renforcer la coopération entre leurs membres,
Se tenir informées de leurs activités et encourager la participation de leurs membres à celles-ci,
4. Créer des échanges d'avocats et de stagiaires,
Et, de façon plus concrète, dans *le* cadre de *la* coopération ainsi décidée entre les deux barreaux, l'Ordre français des Avocats du Barreau de BRUXELLES décide d'allouer au Barreau du SENEGAL, sous réserve de l'accord de l'International Bar Association, une dotation annuelle de 1.000.000 FB pour une durée minimale de cinq années en vue notamment :

d'assurer le renouvellement des ouvrages, des abonnements et des équipements de la bibliothèque de l'Ordre des Avocats du SENEGAL (budget annuel environ 3.820.500 CFA ou 480.000 FB),

de permettre la création d'une revue du Barreau du SENEGAL, à paraître six fois l'an sous l'hégide ~~des~~ autorités de l'Ordre (budget annuel 600.000 CFA ou 450.000 FB),

d'organiser des séminaires et des échanges, et notamment un séminaire d'initiation au droit européen, qui serait donné à DAKAR par deux avocats bruxellois (budget annuel : 1.000.000 CFA ou 125.000 FB),

de jeter les bases d'une structure d'accueil et de consultation à l'attention des plus défavorisés.

La présente convention est conclue pour cinq ans. Elle est renouvelable de commun accord.

Fait en deux originaux à BRUXELLES et à
DAKAR, le 8 avril et 15 mai 1991

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du SENEGAL,

Xavier MAGNEE,

Alioune Badara SENE
Bâtonnier de l'Ordre

français des Avocats du Barreau de BRUXELLES.

Edouard JAKHIAN, Bâtonnier

Pierre LEGROS
Dauphin de l'Ordre